

Reçu le 31.05.21/sm
au SCC

Tamara Embaló
Avenue d'Echallens 3
1004 Lausanne

Conseil communal de la Ville de Lausanne
Hôtel de Ville
Place de la Palud 2
1002 Lausanne

Lausanne, le 28 mai 2021

Demande de discussion en séance plénière du Conseil communal Pétition – Pour une meilleure protection des habitant·e·s face aux nuisances de chantiers

Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Nous habitons un immeuble situé entre les avenues de Morges et d'Echallens, dont les pièces à vivre donnent directement sur ce qu'il reste du Parc de la Brouette. Après avoir vécu à proximité des installations de chantier du M2 (2004-2008) et du LEB (2017-2022), nous souhaitons attirer l'attention sur la problématique peu engageante et impopulaire de l'exposition aux nuisances de chantiers.

Parc de la Brouette

Pour rappel, avant l'arrivée du chantier, nous avions un parc très prisé des familles, des habitantes, des habitants du quartier et de nombreux visiteurs. La réhabilitation du parc, réaménagé en place de jeux par la Ville a été un succès puisque les familles du quartier ont pu se réapproprier ce lieu et en faire le centre d'une nouvelle vie de quartier, où l'on pouvait voir des parents avec leurs jeunes enfants, des enfants plus âgés jouer seuls, des équipes jouer au football, des personnes âgées se reposer sur des bancs, des groupes attablés jouer aux cartes ou encore des personnes pratiquer du sport. Pour les habitant·e·s du secteur Chauderon et du début des avenues de Morges et d'Echallens, c'était le seul lieu où il était possible de laisser ses enfants jouer en toute sécurité. En 2017, le parc a été démantelé et les jeux ont été enlevés pour faire place à ce que nous avons actuellement sous nos fenêtres : un trou béant, un espace bétonné et envahi par des installations de chantier qui génèrent toutes sortes de nuisances et qui nous empêchent d'utiliser nos logements comme nous le souhaitons.

La perte de ce lieu est véritablement catastrophique pour la vie de quartier mais surtout, pour les enfants, à qui on a enlevé cet espace à l'âge où ils en avaient le plus besoin. Le Square d'Echallens a été réaménagé en 2018, mais en termes de lien social, il ne remplace pas le Parc de la Brouette. On n'y retrouve pas les mêmes populations et même s'il n'est situé qu'à 400 mètres, les enfants des petites classes de primaire ne peuvent pas s'y rendre seuls car la circulation de l'Avenue d'Echallens est trop dangereuse.

Le chantier

Pour en revenir à l'objet de notre mécontentement, les habitant·e·s comprennent bien les enjeux des différents projets et leur nécessité, tant pour la mobilité, pour le développement de la ville que pour la sécurité. En revanche, ce qui pose problème dans ces projets d'envergure qui se déroulent en pleine ville, c'est qu'à aucun moment on intègre des mesures sérieuses pour protéger les riveraines et riverains qui vivent à proximité des installations, des nuisances incroyables qu'elles génèrent (qui ont un impact direct et durable sur la santé et la qualité de vie des personnes concernées).

On parle actuellement beaucoup des conséquences du bruit du trafic routier sur la santé, mais que peut-on dire au sujet du bruit des grands chantiers qui se déroulent en ville ?

Exemples concrets

En 2020, nous avons subi des travaux de nuit (ce qui revient à un chantier actif 24h/24h) de mai à novembre. Durant sept mois consécutifs (avec quelques pauses entre-deux), nous avons donc subi des nuisances, de jour comme de nuit. Il s'agissait principalement de :

- Bruit continu de ventilation (qui traverse les appartements)
- Bruit quotidien des bétonneuses qui tournent sous nos fenêtres
- Bruit de gros véhicules qui bipent
- Bruit de fracas métalliques
- Bruit quotidien du jet à haute pression (qui résonne dans tout le parc)
- Pollution lumineuse

Les horaires habituels du chantier sont de 5h30 à 22h30. Ils sont donc déjà suffisamment élargis et ne permettent pas aux habitant-e-s d'avoir des temps de repos suffisants. Si vous ajoutez à cela des travaux de nuit (= 24h/24h), il ne reste alors plus aucun moment de répit et il est impossible de partager un repas en famille ou de passer une soirée sans bruit. Durant cette période, à cause de la ventilation, nous ne pouvions plus rester dans le salon en soirée car le bruit continu était si intense, qu'après des heures d'exposition nous avions l'impression d'avoir des acouphènes.

En 2021, les travaux de nuit ont continué jusqu'en avril. Depuis environ une semaine, les entreprises ont « réduit la voilure » en termes d'horaires et quittent le chantier à 17h. Nous constatons une nette amélioration de notre qualité de vie, mais nous craignons une nouvelle dégradation de notre environnement, puisque de nouvelles périodes de gros bruit sont programmées.

Conséquences du bruit sur la santé

- Stress, épuisement, fatigue
- Tensions, mal-être
- Maux de tête, maux de dos
- Troubles du sommeil, insomnies
- Hypertension
- Hypervigilance

Conclusion

Etant donné la situation dans laquelle nous nous trouvons actuellement (qui va encore perdurer jusqu'à l'été 2022) et au vu des différents chantiers qui vont débiter à Lausanne ces prochains mois, il nous paraissait nécessaire de soulever cette question et de mettre cette problématique en lumière de façon à ce que la population lausannoise dans son ensemble puisse être mieux protégée. Pour les riveraines et riverains des secteurs Brouette et Union-Prilly il sera certainement déjà trop tard, mais de nombreux habitants, notamment autour de la gare et sur les tracés du tram et du M3, seront fortement impactés par les nouveaux projets qui vont bientôt démarrer en ville de Lausanne.

En espérant que ces quelques lignes seront utiles et qu'elles permettront de mieux intégrer la question de la santé de la population lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces projets, veuillez agréer, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux, nos respectueuses salutations.

Tamara Embalo


Annexes :

- Pétition – Pour une meilleure protection des habitant-e-s face aux nuisances de chantiers

Pétition – Pour une meilleure protection des habitant·e·s face aux nuisances de chantiers

Depuis quelques années, la ville de Lausanne est en constante mutation. Des projets de travaux d'envergure s'y sont déroulés (M2), sont actuellement en cours (LEB Tunnel) et d'autres vont bientôt débiter (modernisation de la gare, tram, futur M3).

Si la population lausannoise comprend bien les enjeux de ces différents projets et leur nécessité (tant pour la mobilité, pour le développement de la ville que pour la sécurité), il est en revanche incompréhensible qu'aucunes mesures ne soient mises en place pour protéger les habitant·e·s qui vivent à proximité des chantiers, des nuisances qu'ils génèrent.

Compte tenu des conséquences néfastes des nuisances sonores sur la santé et la qualité de vie, ainsi que de la durée d'exposition au bruit (avec des chantiers qui durent souvent plusieurs années), nous demandons à nos élu·e·s que des mesures urgentes soient prises pour réguler les chantiers qui se déroulent sur sol lausannois et pour protéger les riverain·e·s, au même titre que le reste de la population (*ex : lutte contre le bruit du trafic routier*).

En effet, les mesures prises à l'heure actuelle ne suffisent pas (*ex : paroi anti-bruit, médiateur chantier*). Pour être réellement efficaces, il faudrait davantage de mesures protectrices, limitatives et/ou compensatoires, ainsi que des études faites par des services de santé sur lesquelles s'appuyer. Au-delà de l'intérêt public et des enjeux de mobilité, la santé des lausannois·e·s devrait être au cœur de ces projets et elle devrait être à tout prix préservée.

Pour ce faire, nous demandons que les membres du Conseil communal et de la Municipalité étudient ces différentes possibilités :

- Penser la problématique liée aux nuisances des chantiers et intégrer la dimension « santé des habitant·e·s » **en amont des projets**. Des recherches faites par des services de santé (type Unisanté) pour mesurer l'impact réel des nuisances (sur les personnes qui les subissent) pourraient aider lors de l'élaboration de ceux-ci.
 - Prendre des **mesures protectrices** sur les plans matériel (*parois anti-bruit efficaces, casques anti-bruit, isolation des immeubles impactés, etc.*) et organisationnel (*organisation du chantier, travaux et utilisation d'engins bruyants : où ? quand ? comment ?*).
 - Si le chantier se déroule à proximité d'habitations et que l'on ne peut pas empêcher le bruit, prendre des **mesures limitatives** : horaires limités en journée (8h-17h), travaux de nuit exceptionnels.
 - Proposer des **mesures compensatoires**. La population impactée doit être indemnisée. En effet, lors de travaux d'envergure, il y a souvent un « défaut de la chose louée » (*impossibilité d'utiliser certaines pièces de l'appartement en périodes de bruit, places de parc inaccessibles, etc.*) dont les bailleurs ne sont pas responsables. Des frais médicaux découlent des nuisances du chantier et de manière plus générale, parce que la qualité de vie des personnes touchées est dégradée durant plusieurs années.
 - Offrir une **prise en charge globale et spécialisée** aux personnes qui souffrent des nuisances sonores en milieu urbain. Pour le moment, les personnes qui sont impactées par le bruit peuvent uniquement consulter pour des troubles du sommeil ou pour des souffrances psychologiques. Il n'existe pas de service spécialisé dans la prise en charge globale des problèmes de santé liés au bruit.
- Les autorités lausannoises sont garantes du cadre et du maintien d'une qualité de vie correcte en ville
 - Les riverain·e·s des chantiers qui s'installent en ville ne sont pas des citoyen·ne·s de seconde zone
 - Iels doivent pouvoir bénéficier de la même protection que le reste de la population

Nom	Prénom	Adresse	Signature
-----	--------	---------	-----------